RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BONNAT

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2020

2020/01 : PASSATION DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL CNRACL ET IRCANTEC

Le Conseil Municipal DÉCIDE DE RETENIR la proposition de la C.N.P. et de conclure avec cette société un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel CNRACL et IRCANTEC. Ce contrat est effectif pour l'année 2020 et pour une durée de 1 an.

2020/02 : DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2020 : ÉCLAIRAGE PUBLIC AVENUE DE LA LIBERTÉ ET PLACE DU FOIRAIL

Le Conseil Municipal VALIDE l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau basse tension Avenue de la Liberté, Place du Foirail, tel que présenté par le SDEC, agissant pour le compte de la Commune de BONNAT, l'AUTORISE à déposer le dossier de demande de subvention DETR 2020 correspondant et APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES HT	
Travaux d'éclairage public	78 045,51 €
Total prévisionnel dépenses HT	78 045,51 €

RECETTES PRÉVISIONNELLES HT	
DETR (35% du HT)	27 315,93 €
SDEC (30% du HT)	23 413,65 €
Commune (35%)	27 315,93 €
Total prévisionnel recettes HT	78 045,51 €

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget primitif 2020.

2020/03 : MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Dans le cadre de la mise à jour du tableau des effectifs, le Conseil Municipal EMET UN AVIS FAVORABLE – à la création de poste suivante :

Nombre de poste	Grade	Temps de Travail
FILIERE TECHNIQUE		
1	Adjoint technique	14h30

- aux suppressions des postes vacants suivants :

Nombre de poste	Grade	Temps de Travail
FILIERE ADMINISTRATIVE		
1	Attaché Territorial	complet
1	Attaché Territorial	28h
1	Rédacteur territorial	28h
2	Adjoint administratif principal 1ère classe	complet
2	Adjoint administratif (1ère classe)	complet
1	Adjoint administratif (2ème classe)	complet
1	Adjoint administratif (2ème classe)	28h
FILIERE TECHNIQUE		
1	Adjoint technique principal 1ère classe	Complet
1	Adjoint technique (1ère classe)	Complet
4	Adjoints techniques (2ème classe)	Complet

1	Adjoint technique (2ème classe)	30h
FILIERE CULTURELLE		
1	Adjoint territorial du patrimoine	Complet
FILIERE ANIMATION		
1	Adjoint d'animation 2ème classe	Complet
1	Adjoint d'animation 2ème classe	20h
1	Adjoint d'animation 2ème classe	22h

2020/04 : ALIÉNATION DE CHEMINS RURAUX SUITE À ENQUÊTES PUBLIQUES

Après enquêtes publiques, constatant que la procédure a été strictement respectée, et considérant les observations et avis du commissaire-enquêteur, le Conseil Municipal DÉCIDE :

ENQUÊTE N°1 Chemin rural situé à Grandsagne, prenant son départ entre les parcelles BK n°195 et BK n°253 et prenant fin face à la parcelle BK n°213

- de désaffecter 2 parties de ce chemin rural, d'une contenance d'environ 480 m² en vue de leur cession ;
- de fixer le prix de vente dudit chemin à 2,00 € du m² ;
- de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquérir les terrains attenants à leur propriété
- précisant que tous les frais (notaire, bornage et tout autre frais annexe) seront supportés par le (les) acquéreur(s) ;
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

ENQUÊTE N°2 Chemin rural situé à Grandsagne, prenant son départ entre les parcelles BK n°207 et BK n°218 et prenant fin face à la parcelle BK n°215

- de ne pas désaffecter ce chemin rural.

ENQUÊTE N°3 Chemin rural situé à Félines, prenant son départ entre les parcelles AE n°255 et AE n°236 et prenant fin face à la parcelle AE n°43

- de déclasser la partie de chemin classée dans la voirie communale, soit 50 mètres linéraires ;
- d'ainsi désaffecter ce chemin rural, d'une contenance d'environ 700 m² en vue de sa cession ;
- de fixer le prix de vente dudit chemin à 2,00 € du m² ;
- de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquérir les terrains attenants à leur propriété
- précisant que tous les frais (notaire, bornage et tout autre frais annexe) seront supportés par le (les) acquéreur(s) ;
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

2020/05 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA MÉDIATHÈQUE

Après prise en compte des modifications adoptées, le Conseil Municipal VALIDE le règlement intérieur de la médiathèque communal et la charte d'utilisation d'internet.

Le Conseil Municipal DÉCIDE de l'installation d'une boîte à livres, Place du Foirail, sous réserve des possibilités techniques de mise en œuvre.

2020/06 : OUVERTURES DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT POUR 2020

Le Conseil Municipal OUVRE les crédits de dépense d'investissement suivants pour l'exercice 2020, et AUTORISE Monsieur le Maire à les engager, liquider et mandater :

Cette ouverture de crédits vient en complément de ceux prévus par la délibération 2019/51-bis

INVESTISSEMENT DÉPENSES	Ouverture crédits 2020
Opération 97065 Achat matériel - article 21571 - Matériel roulant	55 000,00 €
TOTAL	**55 000,00 €**

2020/07 : TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX 2020

Le Conseil Municipal -FIXE les tarifs 2020 comme suit :

Location salle des fêtes Roger Coindat :

	ASSOCIATIONS				PARTICULIERS - TRAITEURS - ENTREPRISES			
	Bonnat		Extérieure		Bonnat		Extérieure	
	1 jour	2 jrs ou wk-end	1 jour	2 jrs ou wk-end	1 jour	2 jrs ou wk-end	1 jour	2 jrs ou wk-end
Location salle des Fêtes et cuisine	gratuit	gratuit	130 €	200 €	130 €	200 €	150 €	250 €
Location salle des Fêtes sans cuisine	gratuit	gratuit	70 €	80 €	70 €	90 €	90 €	110 €
Location Salle des Fêtes pour spectacle GRATUIT	Gratuit (association culturelle)							
Caution	350 €							

Location de matériels, pour festivités organisées par des bonnachons, sur le territoire de Bonnat uniquement (tarifs fixes pour 1 ou 2 jours). :

	ASSOCIATION	PARTICULIER
Location chapiteau	gratuit	125 €
Location stands	gratuit	30 €
Location barbecue à gaz (bouteille non fournie)	gratuit	20 €
Location chambre froide	gratuit	125 €
chaises et tables	gratuit	gratuit
Caution	150 €	

Autres services :

DÉSIGNATION	TARIFS
Photocopie / Fax	0,40 €
Marchands ambulants (sauf métier de bouche)	115 € par jour

Cimetière :

	15 ans	30 ans	50 ans
Concession cimetière	100 €	150 €	250 €
Concession cavurne	100 €	150 €	250 €
Concession Columbarium	200 €	300 €	400 €

2020/08 : TARIFS ASSAINISSEMENT 2020

Le Conseil Municipal FIXE les tarifs relevant de l'assainissement collectif pour l'année 2020, comme suit :

• Prix au m^3 : 1,60 € • Abonnement : 35,00 € (Tarifs applicables sur la consommation 2020).

2020/09 : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN POINT D'EAU D'INCENDIE PRIVÉ ENTRE LA COMMUNE ET DILISCO

Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un point d'eau d'incendie privé entre la Commune et DILISCO, telle que présentée.

Vu par Nous, Philippe CHAVANT, Maire de la Commune de BONNAT, pour être affiché à la porte de la Mairie le 29 janvier 2020, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

À BONNAT, le 24 janvier 2020
Le Maire, Philippe CHAVANT

MAIRIE DE BONNAT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BONNAT

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FÉVRIER 2020

Les procès-verbaux des séances du 27 novembre 2019 et du 22 janvier 2020 ont été adoptés à l'unanimité

2020/10 : NOUVEAU BAIL APEX

Le Conseil Municipal ACCEPTE la proposition de nouveau bail entre la commune et la société APEX ENERGIES, pour l'utilisation de la parcelle BH n°232 sise Les communs de Bordes, telle que présentée ci-après :

- La durée du Bail est prolongée de 18 ans, soit une durée totale de 40 ans, prenant effet à compter du 02/09/2011 et se terminant le 01/09/2051.
- Loyer annuel de 23 000 € HT (actuellement 10 555,02 € HT) à partir du 1er janvier 2020.
- Clause de jouissance : des visites scolaires pourront être organisées par la Commune de Bonnat dans la limite de deux journées annuelles.

Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur PETITJEAN Daniel, 1er Adjoint au Maire, à signer le nouveau bail et AUTORISE Monsieur le Maire à authentifier ce nouveau bail, en vue de sa publication au fichier immobilier, et à signer tous les documents à suivre pour l'exécution de ce dossier.

2020/11 : RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION 2020/06

Suite à la demande de la Préfecture, le Conseil Municipal DÉCIDE DE RETIRER la délibération n°2020/06 du 22/01/2020.

2020/12 : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2019 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte de gestion 2019 du budget annexe assainissement du trésorier municipal.

2020/13 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte administratif 2018 du budget annexe assainissement :

** section fonctionnement*

. dépenses : 47 980,63 € . recettes : 62 917,74 € d'où excédent = 14 937,11 €

. résultat antérieur reporté : 66 734,67 € d'où résultat 2019 à affecter = 81 671,78 €

** section investissement*

. dépenses : 14 640,13 € . recettes : 12 888,64 € d'où déficit = 1 751,49 €

. résultat antérieur reporté : 34 646,20 € d'où solde d'exécution 2019 = 32 894,71 €

2020/14 : AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2019 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal DÉCIDE d'affecter les résultats du Budget annexe Assainissement comme suit :

* excédent de fonctionnement de 81 671,78 € en report à nouveau à l'article 002

* excédent d'investissement de 32 894,71 € en report à nouveau à l'article 001

2020/15 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal APPROUVE le budget primitif 2020 du budget annexe assainissement tel que :

* section fonctionnement (dépenses & recettes) 144 241,78 €
* section investissement (dépenses & recettes) 105 270,00 €

2020/16 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte de gestion 2019 du budget principal du trésorier municipal.

2020/17 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte administratif 2019 du budget principal :

** section fonctionnement*

. dépenses : 1 158 239,50 € . recettes : 1 406 161,43 € d'où excédent = 247 921,93 €

. résultat antérieur reporté = 127 472,99 € d'où résultat 2019 à affecter = 375 394,92 €

** section investissement*

. dépenses : 275 802,87 € . recettes : 410 182,10 € d'où excédent = 134 379,23 €

. résultat antérieur reporté = - 192 318,94 € d'où solde d'exécution 2019 = - 57 939,71 €

. reste à réaliser 2019 = 63 800,00 € d'où besoin de financement au 31/12/19 = 121 739,71 €

2020/18 : AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2019 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal DÉCIDE d'affecter les résultats du budget communal comme suit :

* excédent de fonctionnement de 375 394,92 €
  - 121 739,71 € à l'article 1068
  - 253 655,21 € en report à nouveau à l'article 002
* déficit d'investissement de 57 939,71 € en report à nouveau à l'article 001

2020/19 : VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2020

Le Conseil Municipal DÉCIDE de maintenir les taux 2019 des taxes directes locales pour l'année 2020.

Par conséquent, les taux sont fixés comme suit :

• taxe d'habitation : 18,01 % • taxe foncière (bâties) : 12,89 % •taxe foncière (non bâties) : 49,69 %

2020/20 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal APPROUVE le budget primitif 2020 du budget principal tel que :

* section fonctionnement (dépenses & recettes) 1 526 920,21 €
* section investissement (dépenses & recettes) 468 053,81 €

Vu par Nous, Philippe CHAVANT, Maire de la Commune de BONNAT, pour être affiché à la porte de la Mairie le 04 mars 2020, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

À BONNAT, le 04 mars 2020
Le Maire, Philippe CHAVANT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BONNAT

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLERT 2020

202021 : ÉLECTION DU MAIRE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 c. élect) : 0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 14
f. Majorité absolue : 8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
CHAVANT Philippe	12	Douze
PETITJEAN Daniel	2	Deux

Monsieur Philippe CHAVANT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

2020/22 : CRÉATION DES POSTES D'ADJOINTS

Le Conseil Municipal DÉCIDE la création de 4 postes d'adjoints.

2020/23 : ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 c. élect) : 0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 3
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 12
f. Majorité absolue : 7

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
PETITJEAN Daniel.....	12	Douze

La liste conduite par Monsieur PETITJEAN Daniel ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés Adjoints au Maire : Monsieur PETITJEAN Daniel, Madame PILAT Hélène, Monsieur LAFAYE Laurent et Madame DARVENNE Céline.

2020/24 : VERSEMENT DES INDEMNITÉS AU MAIRE

Le Conseil Municipal FIXE le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 90 % du taux maximal (51,6 %) de l'indice brut terminal (830) de la fonction publique applicable selon la population en vigueur, avec effet à la date du 04 juillet 2020.

2020/25 : VERSEMENT DES INDEMNITÉS AUX ADJOINTS

Le Conseil Municipal FIXE le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoints au Maire à 90% du taux maximal (19,8 %) de l'indice brut terminal (830) de la fonction publique applicable selon la population en vigueur, avec effet à la date du 04 juillet 2020.

2020/26 : DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal ADOPTE la liste des commissions municipale et DÉSIGNE leurs membres tels que :

1) COMMISSION BUDGET-FINANCES

Membres titulaires : Hélène PILAT- Céline DARVENNE - Jean-François GENEVOIS - Marie PARNOIS - Séverine PRIVAT – Bernard BLANCHON

2) COMMISSION SANTÉ

Membres titulaires : Hélène PILAT - Céline DARVENNE- Jean-Claude BRISSET- Christine SAUVE - Alexandra SIMONNET- Séverine PRIVAT - Bernard BLANCHON

3) COMMISSION TRAVAUX – VIE LOCALE

Membres titulaires : Daniel PETITJEAN - Laurent LAFAYE -Vincent VILLEVET – Adrien MOREAU - Bernard BLANCHON

4) COMMISSION ÉCONOMIE – ARTISANAT – EMPLOI

Membres titulaires : Jean-François GENEVOIS - Jean-Claude BRISSET - Alexandra SIMONNET - Adrien MOREAU - Bernard BLANCHON

5) COMMISSION AGRICULTURE

Membres titulaires : Daniel PETITJEAN – Hélène PILAT - Vincent VILLEVET - Adrien MOREAU - Bernard BLANCHON

6) COMMISSION ENVIRONNEMENT -TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Membres titulaires : Laurent LAFAYE - Christine SAUVE - Séverine PRIVAT - Bernard BLANCHON

7) COMMISSION ASSOCIATIONS - JEUNESSE – SPORTS - CULTURE

Membres titulaires : Hélène PILAT - Laurent LAFAYE - Céline DARVENNE - Danièle RANTY - Adrien MOREAU - Bernard BLANCHON

8) COMMISSION SOCIAL

Membres titulaires : Hélène PILAT - Danièle RANTY- Jean-Claude BRISSET - Séverine PRIVAT - Bernard BLANCHON

9) COMMISSION PLUi

Membres titulaires : Daniel PETITJEAN - Hélène PILAT - Laurent LAFAYE - Céline DARVENNE - Danièle RANTY – Jean-François GENEVOIS - Jean-Claude BRISSET - Vincent VILLEVET - Christine SAUVE - Alexandra SIMONNET - Marie PARNOIS - Adrien MOREAU - Bernard BLANCHON

2020/27 : REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal FIXE à 8 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire ; et DÉSIGNE les membres suivants pour y siéger : Danièle RANTY, Hélène PILAT, Jean-Claude BRISSET, Jean-François GENEVOIS.

2020/28 : DÉSIGNATIONS DES DÉLÉGUÉS AU SIVU DES ÉCOLES DE BONNAT

Le Conseil Municipal DÉSIGNE les délégués auprès du SIVU des Écoles de Bonnat suivants :

Titulaires : Céline DARVENNE, Jean-François GENEVOIS, Alexandra SIMONNET, Marie PARNOIS

Suppléants : Daniel PETITJEAN, Hélène PILAT, Danièle RANTY, Jean-Claude BRISSET

2020/29 : DÉSIGNATIONS DES DÉLÉGUÉS AUPRÈS DES SYNDICATS ET AUTRES INSTITUTIONS

Le Conseil Municipal DÉSIGNE les délégués titulaires et suppléants auprès des Syndicats et autres institutions extérieures suivants :

Syndicat de Transport Scolaire
Titulaires : Laurent LAFAYE, Jean-François GENEVOIS, Alexandra SIMONNET

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de la Vallée de la Creuse
Titulaires : Laurent LAFAYE, Jean-François GENEVOIS
Suppléants : Danièle RANTY, Christine SAUVE

Syndicat Départemental des Énergies de la Creuse (SDEC)
Titulaires : Philippe CHAVANT, Jean-François GENEVOIS
Suppléants : Laurent LAFAYE, Christine SAUVE

Evolis 23
Titulaires : Philippe CHAVANT Suppléant : Daniel PETITJEAN

CVAD
Titulaire : Jean-Claude BRISSET Suppléant : Danièle RANTY

SSIAD
Titulaire : Céline DARVENNE Suppléant : Christine SAUVE

CONSERVATOIRE ÉMILE GOUÉ
Titulaire : Laurent LAFAYE Suppléant : Philippe CHAVANT

PLUI
Membre du Comité de Pilotage : Daniel PETITJEAN
Membres du Comité de suivi : Laurent LAFAYE, Jean-François GENEVOIS

Délégué ONF : Laurent LAFAYE

Délégués TZCLD : Philippe CHAVANT, Laurent LAFAYE, Céline DARVENNE

Délégué CNAS : Daniel PETITJEAN

Accueillir pour être attractif :
Délégué élu : Christine SAUVE Délégué habitant : Didier Hebert

Correspondant Défense : Christine SAUVE

Vu par Nous, Philippe CHAVANT, Maire de la Commune de BONNAT, pour être affiché à la porte de la Mairie le 10 juillet 2020, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

À BONNAT, le 10 juillet 2020
Le Maire, Philippe CHAVANT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BONNAT

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

2020/30 : DÉLÉGUÉS ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 c. élect) : 2
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 2
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 11
f. Majorité absolue : 6

INDIQUER LE NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TETE DE LISTE (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	**NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS**	**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS OBTENUS**	**NOMBRE DE SUPPLÉANTS OBTENUS**
Liste Ensemble pour Bonnat	11	3	3

Monsieur le Maire proclame les résultats : la Liste Ensemble pour Bonnat remporte tous les sièges et sont ainsi élus déléguées aux élections sénatoriales :

- Délégués titulaires : SAUVE Christine, GENEVOIS Jean-François et DARVENNE Céline.
- Délégués suppléants : PETITJEAN Daniel, PARNOIS Marie et LAFAYE Laurent.

2020/31 : DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Conseil Municipal DÉCIDE pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales

4° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite fixée par le conseil municipal de 40 000,00 € TTC par opération.

5° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans

6° Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes

7° Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

8° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

9° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

10° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €

11° Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts

14° Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme

16° Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants.

17° Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dans la limite fixée par le conseil municipal de 10 000,00 € par accident.

18° Donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local (EPFL)

20° Réaliser les lignes de trésorerie sur la base du montant maximum autorisé par le conseil municipal de 50 000,00 € par an.

24° Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

26° Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, dans les conditions fixées par le conseil municipal d'un montant maximum de 50 000,00 €.

27° De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ; dans les limites fixées par le conseil municipal représentant un maximum de travaux de 100 000,00 € TTC.

28° Exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation

29° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement

2020/32 : PARTICIPATION À L'ACHAT DE MASQUES POUR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Conseil Municipal DÉCIDE DE PARTICIPER à l'équipement du personnel soignant de la Creuse en masques chirurgicaux et FFP2, par le biais du groupement de commande du Conseil Départemental de la Creuse, pour un montant de 200,00 € TTC et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier. Les crédits sont prévus au BP 2020.

2020/33 : CONVENTION NRO FIBRE

Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le Syndicat Mixte DORSAL une convention de droit d'usage, permettant la mise en place, l'exploitation et la maintenance de ce site technique de télécommunication NRO (Nœud de Raccordement Optique) sur la parcelle privée communale BD n°173, rue de la Croix Blanche (à côté de l'espace Camping-Car),

2020/34 : NOUVEAU BAIL APEX

Le Conseil Municipal PREND ACTE du projet de bail entre la commune et la société APEX ENERGIES, tel qu'accepté par délibération n°2020/10, AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

Le Conseil Municipal AUTORISE, s'il est fait application de l'article L1311-13 du CGCT, Monsieur PETITJEAN Daniel, 1er Adjoint au Maire, à signer le nouveau bail et Monsieur le Maire à l'authentifier, en vue de sa publication au fichier immobilier, et à signer tous les documents à suivre pour l'exécution de ce dossier.

Vu par Nous, Philippe CHAVANT, Maire de la Commune de BONNAT, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

À BONNAT, le 21 juillet 2020
Le Maire, Philippe CHAVANT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BONNAT

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2020

2020/35 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS BONNACHONNES

Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à verser les subventions suivantes, pour un montant total de 20 553,00 €.

ACCA	350 €
AMICALE BOULISTE	175 €
AMICALE POMPIERS	750 €
BOULE BONNACHONNE	450 €
BONNAT-ONIC	550 €
COMITE DES FETES	2000 €
CHASSE ET NATURE	250 €
FOIRE PRIMEE BONNAT	380 €
SSB CYCLO CLUB	450 €
DE FIL EN AIGUILLE	250 €
FNACA (ACVG)	200 €
GRANDSAGNE 2000	200 €
AMIS DU TAROT	125 €

LIRE A LOISIR	100 €
RACING 23	1000 €
QUESTIONS/CHAMPIONS	50 €
SOCIETE DE MUSIQUE	750 €
SOCIETE DE PECHE	250 €
SSB BADMINTON	4020 €
SSB BASKET	4940 €
UPPERCUT 23	1079 €
SSB HAND	870 €
SSB TENNIS	460 €
JUDO 2 VALLEES	804 €
YOGA BONNAT	100 €

2020/36 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES

Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à verser les subventions suivantes, pour un montant total de 3 635,35 €

CINE PLUS LIMOUSIN	1114,41 €	SECOURS CATHOLIQUE	250,00 €
ASSOCIATION MAIRES	441,94 €	AMRF	100,00 €
SOINS A DOMICILE	665,00 €	CVAD	1064,00 €

2020/37 : ADMISSION EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES

Le Conseil Municipal ACCEPTE l'admission en non-valeurs des créances présentées, d'un montant de 73,42 € pour le budget principal et 961,29 € pour le budget annexe assainissement ; et PRONONCE l'extinction des créances présentées pour un montant de 295,76 € pour le budget annexe assainissement.

2020/38 : DÉLÉGUÉS AUX ORGANISMES EXTÉRIEURS

Le Conseil Municipal MODIFIE ET DÉSIGNE les délégués titulaires et suppléants auprès des Syndicats et autres institutions extérieures suivants :

Evolis 23
1 Titulaire : Daniel PETITJEAN 1 Suppléant : Marie PARNOIS

PLUI
Membre du Comité de Pilotage : Daniel PETITJEAN
Membres du Comité de suivi : D. PETITJEAN, L. LAFAYE, J.-F. GENEVOIS

3 Délégués TZCLD : Philippe CHAVANT, J.-F. GENEVOIS, Danièle RANTY

CLECT : 1 Titulaire : Céline DARVENNE 1 Suppléant : Philippe CHAVANT

ADPBC : 1 Titulaire : J.-F. GENEVOIS 1 Suppléant : Hélène PILAT

2020/39 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Après appel de candidatures, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont été désignés comme suit :

Président : Philipe CHAVANT, Maire

Ddélégués titulaires :
Madame Céline DARVENNE
Monsieur Daniel PETITJEAN
Monsieur Adrien MOREAU

Délégués suppléants :
Madame Marie PARNOIS
Monsieur Laurent LAFAYE
Monsieur Bernard BLANCHON

2020/40 : COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Le Conseil Municipal DÉCIDE, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser dans les conditions de l'article 1650 ci-dessus exposées la liste de 24 noms suivants :

TITULAIRES	**SUPPLEANTS**
M. Daniel MALLET	M. Daniel PETITJEAN
M. Guy BARRET	M. Jean-Louis GORCE
M. Thierry CAILLAUD	M. Yves VERDIER
M. Jean-Pierre BIGUE	M. Pierre DARVENNE
M. Jacques ROUSSILLAT	M. Didier HEBERT
M. Daniel DALLOT	M. Jérémy CARRIAT
M.François ROUSSILLAT	M. Pierre PETERS
M. Charles PILAT	M. Pierre LEPRAT
Mme Florence BUJEAUD (née AMATHIEU)	M. Alain LANGLOIS
M. Jean LORY	Mme Florence RICCIARELLI (née PILAT)
M.Anthony SIMONNET	M. Mathieu POUTEIX
M. Nicolas LACAUD	Mme Jessica PEYROT

2020/41 : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DE LA LISTE ÉLECTORALE

Le Conseil Municipal DÉSIGNE les membres de la commission de contrôle électoral suivants :
liste majoritaire : Danièle RANTY, Jean-François GENEVOIS et Christine SAUVE
liste d'opposition : Adrien MOREAU
liste d'opposition : Bernard BLANCHON

2020/42 : CRÉATION DE POSTES

Le Conseil Municipal ÉMET UN AVIS FAVORABLE à la création des postes suivants, à compter du 16/11/2020 :

Nb de poste	Grade	Temps de Travail
FILIERE ADMINISTRATIVE		
1	Attaché Territorial	complet
1	Attaché Principal Territorial	complet
1	Rédacteur principal 1ère classe	complet
1	Rédacteur principal 2eme classe	complet
1	Rédacteur	complet

Vu par Nous, Philippe CHAVANT, Maire de la Commune de BONNAT, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

À BONNAT, le 30 septembre 2020
Le Maire, Philippe CHAVANT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BONNAT

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020

2020/43 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal ADOPTE le règlement intérieur dans les conditions exposées par Monsieur le Maire.

2020/44 : CONVENTION DE RÉPARTITION DES COMPÉTENCES ET DES RESPONSABILITÉS POUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER DÉPARTEMENTAL RD N°6 ET RD N°15 EN AGGLOMÉRATION

Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de répartition des compétences et responsabilités pour le domaine public routier départemental en agglomération concernant la RD n°6 et RD n°15 entre le Conseil Départemental de la Creuse et la Commune de BONNAT, telle que proposée par le Conseil Départemental.

2020/45 : RÉSILIATION DU BAIL DE LA BOUCHERIE

Le Conseil Municipal DÉCIDE DE LA RÉSILIATION SANS FRAIS du bail à titre précaire relatif à la location de la boucherie communale de BONNAT par Monsieur Patrick GUYOT, à la date du 30 octobre 2020.

2020/46 : BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal VALIDE la décision modificative n°1, telle que présentée ci-dessous et CHARGE Monsieur le Maire de son exécution

	Modification des prévisions
Détail chapitres et articles	**Dépenses Investissement**
Art. 2088 Frais d'études	*-12 500,00 €*
Art. 2313 Construction	*-2 500,00 €*
OPÉRATION 121 POLE SANTE	**-15 000,00 €**
art. 2132 Travaux sur bâtiment	*7 500,00 €*
art. 2188 Achat matériels	*7 500,00 €*
Opération 119 BOUCHERIE	**15 000,00 €**
TOTAL DM N°1	**0,00 €**

2020/47 : BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil Municipal VALIDE la décision modificative n°2, telle que présentée ci-dessous et CHARGE Monsieur le Maire de son exécution

	Modification des prévisions
Détail chapitres et articles	**Dépenses Investissement**
Art. 2088 Frais d'études	*-3 000,00 €*
OPÉRATION 121 POLE SANTE	**-3 000,00 €**
art. 21538 Autres réseaux	*-5 000,00 €*
Opération 97098 AMÉNAGEMENT DU BOURG	**-5 000,00 €**
art. 21571 Matériel roulant	8 000,00 €
Opération 97065 ACHAT DE MATÉRIEL	**8 000,00 €**
TOTAL DM N°2	**0,00 €**

2020/48 : REVERSEMENT DE SUBVENTION POUR ASSOCIATION EN SOMMEIL

L'association de tennis est désormais sommeil et ne peut plus percevoir la subvention allouée par délibération n°2020/35. Le Conseil Municipal AUTORISE le paiement du titre référencé budget 25200 – exe 2019 - B51 T407 d'un montant de 460,00 € émis par la CCPCM, relatif au frais d'utilisation du complexe sportif par l'association tennis pour la saison 2018/2019 et CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision.

2020/49 : MARTELAGE SANITAIRE AU BOIS DE MORNAY

Le Conseil Municipal DÉCIDE D'ACCEPTER les propositions et destinations de coupes non réglées, non prévues dans le document d'aménagement forestier mais nécessaires pour des raisons sylvicoles ou de mise en sécurité, comme mentionnées ci-dessous :

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (**vente** ou **délivrance**)
FC BONNAT – SECTION DE MORNAY	4	10.44	SANITAIRE	VENTE ou DELIVRANCE

- DÉCIDE que le délai d'exploitation est de 2 ans à compter de la remise du permis d'exploiter pour la délivrance et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec cette opération dont des contrats de vente éventuelle à particuliers.

2020/50 : ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET ÉOLIEN À ANZÈME

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce sur le projet d'installation d'un parc éolien sur la Commune d'ANZEME :
7 POUR : LAFAYE L., GENEVOIS J.-F., BRISSET J.-C. VILLEVET V., PRIVAT S., MOREAU A. et BLANCHON B.
3 CONTRE : CHAVANT P. (2 voix) et SAUVE C.
5 ABSTENTIONS : PILAT H., DARVENNE C., RANTY D et PARNOIS M. (2 voix)

2020/51 : MISE EN PLACE D'ASTREINTES AU SERVICE TECHNIQUE

Le Conseil Municipal DÉCIDE de mettre en place des périodes d'astreinte d'exploitation, selon les conditions présentées ; pour l'ensemble des agents du service technique, à compter du 04 janvier 2021
Le Conseil Municipal A FIXÉ la liste des emplois concernés et A FIXÉ les modalités de compensation des astreintes et interventions.

2020/52 : PRIME EXCEPTIONNELLE COVID-19

Le Conseil Municipal DÉCIDE le versement de la prime exceptionnelle COVID-19 aux agents de la mairie de Bonnat, dans les conditions telles que présentées et CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision.

2020/53 : PARQUET SALLE DES FÊTES

Le Conseil Municipal ACCEPTE la proposition de l'entreprise Menuiserie Pascal MOREAU de BONNAT, pour le remplacement du parquet de la salle des fêtes, d'un montant de 12 250,00 € HT soit 14 700,00 € TTC

Vu par Nous, Philippe CHAVANT, Maire de la Commune de BONNAT, pour être affiché à la porte de la Mairie le 23/10/2020, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

À BONNAT, le 22 octobre 2020
Le Maire, Philippe CHAVANT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BONNAT

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2020

2020/ 54 : TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE

Le Conseil Municipal ACCEPTE la proposition de EVOLIS 23 pour les travaux d'agrandissement du cimetière, avec l'option *mur de clôture totalement en pierres*, permettant la création de 150 concessions supplémentaires, la construction de toilettes et le bitumage du parking, pour un montant de 81 827.15 € TTC, et AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions, à accomplir toutes les formalités réglementaires et à signer tous documents liés à ces travaux.

2020/ 55 : BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Le Conseil Municipal VALIDE la décision modificative n°3, telle que présentée ci-dessous et CHARGE Monsieur le Maire de son exécution

	Modification des crédits prévus au BP
Détail chapitres et articles	**Dépenses Investissement**
Art. 21538 Autres réseaux	*-4 000,00 €*
OPÉRATION 97098 AMENAGEMENT DU BOURG	**-4 000,00 €**
Art. 2188 Achat matériels	*4 000,00 €*
Opération 119 BOUCHERIE	**4 000,00 €**
TOTAL DM N°3	**0,00 €**

2020/56 : DIAGNOSTIC DES ARBRES RUE DE LA CROIX BLANCHE

Le Conseil Municipal DÉCIDE de lancer un diagnostic relatif à la santé des arbres situés à proximité de l'aire de jeux et de l'aire de camping-car, rue de la Croix Blanche par l'Office National des Forêts, pour un montant de 850,00 € TTC.

2020/57 : DIAGNOSTIC DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal VALIDE le lancement du diagnostic d'assainissement préalable aux travaux de mise en conformité de la station d'épuration de BONNAT, et AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une consultation auprès de 4 bureaux d'études pour la réalisation de ce diagnostic.

2020/58 : OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT POUR 2021

Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour l'exercice 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, dans les conditions suivantes :

Location de matériels, pour festivités organisé par des bonnachons, sur le territoire de Bonnat uniquement :

	BONNAT – Location 2 jours	
	ASSOCIATION	**PARTICULIER**
Location chapiteau	gratuit	125 €
Location stands	gratuit	30 €
Location barbecue à gaz (bouteille non fournie)	gratuit	20 €
Location chambre froide	gratuit	125 €
chaises et tables	gratuit	gratuit
Caution	150 €	

Autres services

DÉSIGNATION	TARIFS
Photocopie / Fax	0,40 €
Marchands ambulants ponctuels	115 € par jour
Marchands ambulants à raison minimum de 2 fois par mois pendant 10 mois	gratuit

Cimetière :

	15 ans	30 ans	50 ans
Concession cimetière	100 €	150 €	250 €
Concession cavurne	100 €	150 €	250 €
Concession Columbarium	200 €	300 €	400 €

2020/60 : TARIFS ASSAINISSEMENT 2021

Le Conseil Municipal -FIXE les tarifs relevant de l'assainissement collectif pour l'année 2021, comme suit :
• Prix au m^3 : 1,65 € • Abonnement : 36,00 € (Tarifs applicables sur la consommation 2021).

2020/61 : PASSATION DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL CNRACL ET IRCANTEC

Le Conseil Municipal DÉCIDE DE RETENIR la proposition de la C.N.P. et de conclure avec cette société un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel CNRACL et IRCANTEC. Ce contrat est effectif pour l'année 2021 et pour une durée de 1 an.

2020/62 : MISE EN PLACE DE L'IFTS

Le Conseil Municipal DÉCIDE l'instauration de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires pour les agents de la commune de Bonnat, dans les conditions telles que présentées et CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision.

Vu par Nous, Philippe CHAVANT, Maire de la Commune de BONNAT, pour être affiché à la porte de la Mairie le 03/12/2020, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

À BONNAT, le 03 décembre 2020, Le Maire, Philippe CHAVANT